

RÈGLEMENT DU JEU

« eni i-Sint 0W20 The Challenge »

Article 1 : Société organisatrice

La Société Nationale de Distribution des Pétroles « SNDP, Agil Energy S.A. » dont le siège social est situé à Avenue Mohamed Ali Akid, Cité Olympique, 1003 Tunis, identifiant unique 0002264.H, représentée par son Président Directeur General Monsieur Khaled Bettine, (ci après dénommé l'Organisateur), organise un jeu ludique dans le cadre de la campagne de lancement du lubrifiant eni-i Sint 0w20 , et ce du 18 /05/2026 au 05/06/2026. Le jeu est intitulé : «eni i-Sint 0W-20 The Challenge»(ci-après dénommé « le Jeu »).Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisateur et des participants au Jeu .

Le présent règlement est soumis au droit tunisien. Tout litige y afférent relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Article 2 :Conditions de participations

2.1 Peut participer au jeu toute personne physique majeure (18 ans ou plus), ayant la nationalité tunisienne, présente sur l'une des stations Agil Energy participantes pendant la durée de l'animation et titulaire d'un permis de conduire.

2.2 La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Aucune condition d'achat n'est requise pour pouvoir participer et remporter un gain.

2.3 Sont exclus de toute participation du présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Organisateur et de l'agence organisatrice du jeu ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

2.5 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.6 Tous les gagnants de ce jeu , autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms et photos à toutes fins publicitaires jugées nécessaires sans versement d'aucun droit d'utilisation de ces noms et photos, et ce pour une durée d'un an.

Article 3 : Modalité de participation

L'inscription au jeu se fait exclusivement sur place, au niveau de la station Agil Energy participante, le jour de l'animation

Procédure d'inscription :

- Le participant se présente à l'espace d'animation
- Il communique et valide ses coordonnées complètes auprès de l'animateur : nom, prénom, numéro de téléphone et carte d'identité nationale

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois-au Jeu.

Toute tentative d'inscription multiple entraîne la disqualification.

Article 4 : Mécanisme du jeu

4.1 Description du jeu

Le jeu consiste en un lancer d'anneaux visant des bidons de lubrifiant eni i-Sint placés à différentes distances, chacun correspondant à un niveau de difficulté croissant :

Niveau	Produit	Coefficient multiplicateur
Niveau 1	eni i-Sint 10W40	x 1
Niveau 2	eni i-Sint 5W40	x 3
Niveau 3	eni i-Sint 5W30	x 5
Niveau 4	eni i-Sint 0W20 (Niveau le plus challengeant)	x 20

4.2 Déroulement d'une participation

Chaque participant dispose de (03) tentatives. Le niveau le plus élevé atteint lors des 3 tentatives est retenu comme résultat final et sera enregistré. Ce résultat permettra la duplication du nom du participant, dans la liste des inscrits au tirage au sort, selon le coefficient multiplicateur spécifié dans le tableau ci-dessus. Le participant doit avoir atteint au moins un niveau pour être éligible au tirage au sort. Le participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et déclare être en bonne condition physique.

Article 5 : Stations participantes & calendrier des animations

N°	Date	Station	Région
1	18/05/2026	Ksar Saïd	Grand Tunis
2	19/05/2026	Les Berges du Lac	Grand Tunis
3	20/05/2026	Ennasr	Grand Tunis
4	21/05/2026	Cebbelet Ben Ammar	Grand Tunis
5	22/05/2026	Monastir Ville	Monastir
6	23/05/2026	El Jem	Mahdia
7	25/05/2026	Ariana	Grand Tunis
8	30/05/2026	El Kantaoui	Sousse
9	31/05/2026	Manzel Hayet	Station autoroutière
10	02/06/2026	Cité El Moez	Sfax
11	03/06/2026	Cité Olympique	Grand Tunis
12	05/06/2026	Houmt Souk	Djerba

Les animations sont prévues de 11h à 15h.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou lieux en cas de nécessité ou de force majeure, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation. Toute modification fera l'objet d'une communication via les canaux officiels de l'Organisateur.

Article 6: Dotation & gains

Un tirage au sort sera effectué à l'issue de la campagne, en présence d'un huissier de justice, afin de désigner les 07 gagnants parmi l'ensemble des participants inscrits. Les gagnants recevront des cartes carburant d'une valeur de 2 000 DT.

Article 7 : Tirage au sort

Le tirage au sort se tiendra en présence d'un huissier de justice garant de la régularité des opérations dans un délai de 20 jours de la date de clôture du jeu.

- Seuls les participants dûment enregistrés lors des animations sont éligibles
- Le tirage est effectué de manière aléatoire parmi la liste des participants enregistrés et un procès-verbal détaillé sera établi par l'huissier. 20 personnes seront tirées au sort dont 13 seront inscrites sur une liste d'attente.
- Un participant ne peut prétendre qu'à un seul gain, même en cas de tirages au sort multiples en sa faveur.

- En cas d'impossibilité de contacter un gagnant dans un délai de 72 heures, un nouveau gagnant sera désigné et appelé séance tenante par l'huissier parmi la liste d'attente arrêtée .

Article 8 : Attribution des gains

Les gagnants seront contactés par téléphone au numéro communiqué lors de leur inscription sur et seront informés de la date de remise des gains qui ne dépassera 30 jours de la date de clôture du jeu. La remise des gains s'effectue en présence du gagnant, sur présentation d'une carte d'identité nationale. Une décharge de réception devra être signée par le gagnant.

Un formulaire de consentement relatif au traitement des données personnelles sera présenté au gagnant pour validation et signature.

En cas d'impossibilité pour le Gagnant au Tirage au Sort de se déplacer à la SNDP il peut donner une procuration légale (signature légalisée) à une autre personne pour prendre à sa place son cadeau.

Les gains sont personnels, non cessibles, non échangeables et ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie en espèces. Tout gain non réclamé dans un délai de 30 jours suivant la notification sera considéré comme définitivement perdu.

Article 9 : Protection des Données Personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu sont utilisées exclusivement dans le cadre du présent jeu et du tirage au sort. Elles ne feront l'objet d'aucune transmission à des tiers et seront supprimées à l'issue du tirage au sort.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature pouvant survenir, directement ou indirectement, en raison de la participation au jeu .

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier, proroger, écourter, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. En cas d'annulation ou de modification du planning susmentionné, les participants en seront informés par le biais de notre page facebook.

Article 11 : Fraude

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraîne la disqualification immédiate du participant et l'annulation de ses droits à tout gain. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur .

Article 12 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de Maître Linda Houwaidi sise à 67 rue Alain Savary les Jardins 2 immeuble A, Bureau N° 65, Le Belvédère 1200 Tunis - Téléphone 53 034 910